Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 587

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 587 9 avril 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
GCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Victor Ruffy

587

Domaine public

Pour mémoire, la Suisse

«Une fois qu'un saisonnier devient annuel, il a droit de changer de place. Comme un homme normalement constitué désire travailler toute l'année, les 92 000 (ou presque) intéressés quitteraient leur place saisonnière pour prendre une place à l'année. En d'autres termes, toutes les entreprises dont l'activité dépend des saisonniers pourraient fermer leurs portes (construction, hôtellerie, tourisme, agriculture, etc.).»

Voilà de quelle façon L'Atout *voyait, voit toujours à coup sûr, le «vrai problème»* (sic) *posé par le statut de saisonnier. Ce plaidoyer pour l'usage d'hommes «anormalement constitués» dans certaines branches de l'économie helvétique, inséré à grands frais dans toute la presse à fort tirage en mai 1980, a été repris sur tous les tons depuis lors, et à doses massives ces dernières semaines. Catastrophisme à la clef: «La suppression du statut de saisonnier causerait des difficultés quasi insurmontables aux régions et aux professions qui, à cause du climat et du relief, sont soumises à des fluctuations saisonnières (construction, agriculture, tourisme). A Genève, dans le bâtiment 30%, l'agriculture 25%, et l'hôtellerie 15% des emplois sont occupés par des travailleurs saisonniers. Des milliers d'autres places de travail dépendent de leur présence.» (Comité genevois contre l'initiative «Etre solidaires», 4/5.4.1981).*

Quelle déception que de tels arguments, greffés sur l'inquiétude ambiante, aient fait mouche! Et ce n'est pas la mâle assurance de M. Kurt Furgler, voyant dans le vote du dernier week-end l'expression de la confiance populaire dans la politique suivie par les autorités, qui mettra un baume quelconque sur cette plaie, ouverte pour longtemps.

L'attention, aujourd'hui, se concentre sur la phase finale de l'élaboration de la «loi sur les étrangers». Comme prévu, tous les chantages sont permis, qui doivent peser sur les travaux des parlementaires: l'Union suisse des arts et métiers n'en est-elle pas à monnayer déjà son silence pour le moment où il faudra décider de lancer ou non un référendum?

Au-delà de ces basses manœuvres législatives rendues possibles par le jeu douteux du Conseil fédéral proposant explicitement comme contre-projet à l'initiative une loi qui n'était pas encore sous toit, au-delà de ce triste théâtre, que reste-t-il d'«Etre solidaires»?

Passerions-nous pour d'indécrottables optimistes si nous mettions l'accent sur l'étonnant travail d'information, concrète, précise, qu'a permis la campagne de popularisation de l'initiative?

Au plus fort de la controverse, le conseiller national radical genevois Gilbert Duboule a pu soutenir que jamais «Etre solidaires» n'aurait dû voir le jour, tant elle a pu donner une mauvaise image de la Suisse.

Et en effet, combien de cas de traitements particulièrement inadmissibles réservés à des étrangers, et parmi eux en première ligne à des saisonniers, n'ont-ils pas été révélés au grand public ces derniers mois? Seul un débat organisé à l'échelle nationale pouvait donner à ces informations sur l'état actuel de la Suisse les échos indispensables. «Etre solidaires» a été l'occasion de porter au grand jour des scandales qui ne pouvaient que perdurer dans un silence plus ou moins complice.

C'est dans cette perspective que le travail accompli jusqu'ici (et qui avait suscité des espoirs extraordinaires, il faut le dire, d'une nouvelle solidarité, entre Suisses et étrangers, mais également entre Suisses) peut continuer à porter des fruits. Des liens ont été tissés qui ne doivent pas se distendre; des canaux d'information mutuelle ont été trouvés qui ne doivent pas disparaître. L'œuvre entreprise était de salubrité publique, n'en déplaise à M. Duboule. Les innombrables groupes réunis sous le signe d'«Etre solidaires» seront les comités de vigilance indispensables, qui maintiendront la pression, qui troubleront le sommeil du juste helvétique. D'avance merci.